

# PROCES VERBAL SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.*

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 15/02/2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 15          Présents : 11          Pouvoirs : 1          Votants : 12*

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUIL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, BUTET Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES :** MARQUES Françoise. CHERON Yves

**POUVOIRS :** Jocelyne PICHON donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE

## **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2023**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Florian LASKOWSKI

## **Rappel de l'ordre du jour :**

- Boulangerie : choix d'un candidat
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Subvention Boost Communes : travaux à programmer
- Point sur les travaux faits et en cours
- Informations diverses
- Questions diverses

A la demande de Monsieur Le Maire, en accord avec les membres de l'assemblée, le premier point de cette réunion a été débattu à huit clos.

## **BOULANGERIE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, à nouveau, en présence de Noël Paris, Stéphane Mercier : ce dernier a apporté d'autres éléments à sa demande.

Monsieur Le Maire fait savoir qu'un deuxième candidat a été reçu : Laurent Caire, travaillant à la Socalec et souhaitant reprendre le métier qu'il a exercé auparavant.

Les membres présents, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir échangé sur la situation de chaque candidat à la reprise, demandent que le choix du candidat soit reporté et que Monsieur Le Maire étende les recherches.

## **MAISON D'ASSITANTES MATERNELLES (MAM)**

Monsieur Le Maire fait part de sa rencontre avec le docteur Goudjo de la PMI (Protection Maternelle Infantile). Assistaient également à cette réunion : Eliane Moutat-Faudemer et Christian Wouters.

Un plan d'aménagement intérieur lui a été présenté qui lui a paru convenable à condition d'apporter quelques modifications ; une construction nouvelle sera implantée à la place de la maison Cholin, cette dernière sera démolie.

Le Docteur Goudjo fait un rappel des normes relatives à cet accueil :

- 3 m<sup>2</sup>/enfant en salle d'activité

- 2 m<sup>2</sup>/enfant en salle de couchage
- après la formation des personnes, 2 agréments sont délivrés immédiatement
- le taux horaire est fixé entre les assistantes maternelles et les parents
- possibilité pour chaque personne agréée de prendre des enfants en périscolaire à raison de 2 chacune.

La commission a informé le Docteur Goudjo que la municipalité s'engagera pleinement dans la réalisation de ce projet, en retour ce dernier relayera l'information auprès des personnes susceptibles d'être intéressées.

Les membres présents au conseil décident de la mise en action des points suivants :

- une lettre sera envoyée à la Communauté de Communes Creuse Confluence pour acter ce projet ;
- une visite de 2 ou 3 MAM (maison d'Assistants Maternelles) sera programmée ;
- communication dans différents supports pour la recherche de candidats(es) ;
- un dossier sera monté pour l'obtention de subventions ; Monsieur Le Maire fait part des aides qui pourraient être obtenues :
  - ✓ 40 % de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
  - ✓ 40 % de fonds de concours de Creuse Confluence plafonnés à 80 000 € HT de travaux
  - ✓ Aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour l'aménagement intérieur.

## **Délibération n° 2023/07 portant sur la création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

### **SUBVENTION Boost'Commune**

Monsieur Le Maire fait savoir que le Conseil Départemental souhaite reconduire la subvention Boost'Commune, pour ce faire chaque commune est invitée à réfléchir sur des projets afin d'obtenir des devis et pouvoir signer les contrats avec le Département.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

Intervention de Noël Paris :

- Présentation du devis de l'entreprise Colas pour les travaux de rechargement d'une partie de la voirie au Village de l'Eveil qui s'élève à 12 410 € TTC. Accord à l'unanimité des membres pour la réalisation de ces travaux.
- Travaux de toiture sur le chaix : location d'un chariot télescopique à Loxam pour une journée, les agents communaux ont réparé la partie endommagée. Le grenier a été débarrassé.
- Comme chaque année, du tout-venant provenant de la carrière de Montebbras a été mis dans différents chemins communaux ; une lettre de remerciement sera adressée à Monsieur Le Directeur de l'établissement.
- Problème eau pluviale à La Chassagne : une réunion est fixée le 8 mars sur les lieux avec les personnes concernées.
- Jérémy Lafond fait part de la demande de Franck Pitois concernant l'évacuation des eaux dans le fossé devant sa maison ; le fossé sera nettoyé pour permettre un meilleur écoulement.

## **VENTE TRACTEUR RENAULT**

Noël Paris fait savoir à l'Assemblée que Christophe Chaubron de Nouhant est intéressé par l'achat de l'ancien tracteur Renault et propose une vente à 3 000 € nets.  
A l'unanimité, les membres présents acceptent la vente au prix proposé.

### **Délibération n° 2023/08 portant sur la vente du tracteur Renault.**

#### **Informations**

- Antoine Mathivat est en congé paternité jusqu'au 12 mars inclus suite à la naissance de sa fille Diane.

- HUMANOVA : Le responsable des ouvertures de « Cette Famille » Samuel Ahovi a fait savoir que deux personnes avaient été recrutées, une personne est intéressée pour rentrer dans la colocation, une deuxième demande est en attente.

- Signature de la vente du bien de section à Châteaux au profit de la famille Larpin et celle relative à la vente du bien de section de Bellefaye au profit de Arnaud Petetin et Agnès Hofmann : 4670 € + 740 €

- Dossier parc photovoltaïque Brujas : Monsieur Le Maire fait part de sa rencontre le 24 janvier avec Pauline Henry de la société ENERPAC et donne quelques explications relatives au déroulé de la procédure.

Avis favorable de la municipalité de Treignat.

- Le dossier sera étudié par le pôle EnR (pôle d'Energies Renouvelables) qui donne les recommandations ;

- Avril-mai rencontre des deux DDT (Direction Départementale des Territoires) des départements de Creuse et Allier

- Fin 2023 dépôt du permis de construire

- Création d'un poste source à 1,800 km du projet

- Linéaire d'arbres conservé ainsi que 1,7 ha de zones humides

- Volet agricole : parcelles agronomiques faibles, rendement le plus bas du propriétaire, ne retient pas l'eau.

- Retombées fiscales : 20 % pour la commune, 30 % pour le département, 50 % pour l'EPCI.

- Une réunion de la commission « finances » est programmée le 22 mars

- Le vote du budget est fixé au vendredi 14 avril

- Cimetière : un petit feuillet sera envoyé dans chaque foyer pour informer et expliquer la procédure de la reprise des concessions, il en sera de même sur la commune de Lavaufanche ; l'information sera mise sur le site de la commune.

- Travaux fibre optique : demande de l'entreprise, qui va réaliser les travaux, d'entreposer 380 poteaux et 25 tourets sur le délaissé aux Ouchettes ; 200 poteaux seront également déposés en vue de leur remplacement ; la commune, si elle le souhaite, peut en récupérer gratuitement.

Monsieur Le Maire souhaite rencontrer les représentants d'Axione.

- Commission ordures ménagères auprès de Creuse Confluence : Pascal Biesse se propose de remplacer Anne-Marie Mousson lorsque cette dernière ne pourra pas assister aux réunions.

- Comité des Fêtes : une Assemblée Générale extraordinaire est prévue le 3 mars en vue de la constitution d'un nouveau bureau.

- Le Syndicat d'Adduction en Eau Potable Boussac/Gouzon fera une campagne de purges du 27 février au 3 mars.
- Monsieur Le Maire fait part de l'invitation de la Croix-Rouge Française de Boussac en collaboration avec la mairie de Boussac pour la présentation et le lancement du projet de transport solidaire Croix-Rouge le mercredi 29 mars 2023 à 17h à l'ancienne gare de Boussac.
- Accord pour l'achat d'un rétroprojecteur pour les besoins de la mairie.
- Le mini tour creusois se déroulera en mai.

### **Compte-rendu du conseil communautaire de Creuse Confluence**

Lors du conseil communautaire du 15 février dernier, un rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation sur la période 2017-2021 a été présenté aux élus, faisant ressortir les variations des coûts annuels sur chaque compétence transférée. Ainsi le conseil communautaire a pu mesurer la cohérence entre les calculs initiaux réalisés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la réalité financière des charges assumées par la communauté de communes. Obligatoire, ce rapport fait le point sur les compétences : Tourisme, Enfance Jeunesse, Ecoles et France services et fait état d'une augmentation conséquente des coûts annuels de ces services. Sur la base de ces constats et au regard des réflexions apportées par la Commission des finances, un travail sur les coûts de chaque service transféré sera réalisé.

A l'issue de ce travail, Il s'agira de s'entendre sur des éventuelles solutions d'harmonisation et de répartition des charges, de façon à ce qu'elle soit la plus cohérente et équitable possible.

Si une révision était décidée, il ne pourrait s'agir que d'une révision libre avec nécessité obligatoire de délibérations concordantes entre l'EPCI et ses communes membres. Afin d'avancer sur le sujet, les élus souhaitent qu'un état des lieux des ressources fiscales des communes et de l'EPCI soit dressé au cours de l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Président,  
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,  
Florian LASKOWSKI